

Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE

Tarifs 2020 / 2021

ATTENTION :

La facturation est annuelle à l'exception de la garderie et de l'étude qui seront facturées mensuellement.

Contribution des Familles :

Maternelle	PS et MS	430 €.
incluse la participation		
aux fournitures scolaires	GS	440 €.
Primaire	(incluses : la participation animation sportive et celle des fournitures scolaires)	500 €.

REPAS du midi (externe ou demi-pensionnaire)

	Maternelle	4,25 €
	Primaire	4,60 €

GARDERIE du soir (Maternelle) / Etudes du soir (Primaire)

(Si l'enfant reste exceptionnellement : 1,50 € par 1/2 heure et 3 € l'heure)

30 € / mois

GARDERIE du mercredi (maternelle / primaire)

	La demi-journée	10,00 €
	La journée	20,00 €

AUTRES FRAIS ANNUELS

Tarif Assurances Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE	Assurance scolaire et extra-scolaire : Mutuelle Saint-Christophe Pour les élèves désirant prendre l'assurance de l'Etablissement et Pour les familles qui n'auront pas fourni l'attestation de leur assureur avant le 25/09/2020 !	10,50 €
<i>Cotisation Facultative :</i> (par famille)	A.P.E.L.: Cotisation des familles à l'association des Parents d'élèves pour l'année 2020/2021.	26,00 €

REGLEMENT DES FACTURES :

La facture annuelle est à régler soit :

- à réception par chèque ou par espèces
- par paiement fractionné au gré des familles (règlement régulier)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire
(RIB de l'Etablissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels les 5 du mois à compter de Novembre.
- par carte bleue sur Ecole Directe (valable aussi pour le Self)

Le mandat de prélèvement SEPA est à signer, accompagné de votre RIB, chaque année scolaire !

Si vous réglez par chèque, espèces ou virement, le solde de l'année 2020/2021 doit être réglé impérativement le 05 Juillet 2021 dernier délai.

REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles :

UNIQUEMENT pour les cas ci-dessous :

Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

Frères et sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants (Réseau "Quercy Blanc et Vallées")

Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)
Ecole et Collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
Ecole SAINTE-MARIE (Montcuq)
Lycée professionnel CLAIR FOYER (Prayssac)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements.

Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2020/2021** émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -

Versements Obligatoires à l'inscription ou à la réinscription (jointés au contrat) :

1/ un chèque d'arrhes de 50 € qui sera encaissé le **10/07/2020**

2/ un deuxième chèque de 50 € qui sera encaissé le **10/09/2020**

Ces montants seront déduits de la facture annuelle émise fin Septembre.

En cas d'annulation de l'inscription, seul le second chèque sera rendu.